

N° 22344. CONVENTION (N° 154) CONCERNANT LA PROMOTION DE LA NÉ-  
GOCIATION COLLECTIVE. ADOPTÉE PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE  
DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL À SA SOIXANTE-  
SEPTIÈME SESSION, GENÈVE, 19 JUIN 1981<sup>1</sup>

---

N° 28460. CONVENTION (N° 168) CONCERNANT LA PROMOTION DE L'EMPLOI  
ET LA PROTECTION CONTRE LE CHÔMAGE. ADOPTÉE PAR LA CONFÉ-  
RENCE GÉNÉRALE DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL  
À SA SOIXANTE-QUINZIÈME SESSION, GENÈVE, 21 JUIN 1988<sup>2</sup>

---

#### RATIFICATIONS

*Instruments enregistrés auprès du Directeur général du Bureau international du Travail  
le :*

15 décembre 1992

ROUMANIE

(Avec effet au 15 décembre 1993.)

*Les déclarations certifiées ont été enregistrées par l'Organisation internationale du  
Travail le 19 février 1993.*

---

<sup>1</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1131, p. 267, et annexe A des volumes 1344, 1403, 1409, 1422, 1501, 1522, 1526, 1541, 1566 et 1690.

<sup>2</sup> *Ibid.*, vol. 1654, n° I-28460.